



Procès-verbal du Bureau Directeur 31 mai 2021 par Visio conférence

Présents : AURAMBOUT Stéphanie, COURTOIS Eric, CORDURI-DAVIET Valérie, GALLET Bernard, KERNEIS Hervé, HARENT Eliane, RIPERT Alain

Présidents de Comité présents : MORENO Jean Luc, PERRIN Patrice, ROBERT Franck, SINGLA Patrick,

Participant : CADEI Franck, RENAUD Christine, MULLER Franck nous rejoint en cours de réunion

Excusés : BARATA Paula, DEFOUR Jean Pierre, EYMARD Christian, STOFFER Françoise

Absents : COLOMBANI Frédéric, MOREL Carine, PEAN Patrick, SOBIERAJ Daniel, THEATE Gérald

La réunion est ouverte à 19h15 sous la présidence d'Alain Ripert.

Les principaux objectifs de ce soir sont : le pacte de développement actuel et futur et quelles informations souhaitons-nous faire remonter le week-end prochain au Conseil de Territoire. Deux personnes représenteront le territoire : Patrick Singla et Eliane Harent.

Le but de cette réunion est de réunir un maximum de personnes des comités et du bureau directeur de la ligue afin d'analyser les éléments du pacte de développement la période 2022-2025 afin que nos représentants soit la parole du territoire.

Alain Ripert remercie tous les participants.

Le pacte de développement 2023 affiche les données suivantes :

- garantie du PPF, tout en modifiant la stratégie de détection
- priorisation de l'axe de la formation par l'apprentissage
- la valorisation des territoires sur le développement quantitatif (objectif de 2019 à atteindre)

La nouvelle équipe à la FFHB a changé de stratégie avec une démarche projet en fonction des objectifs atteints ou non.

Sur 2021, disparaît le chapitre Service aux clubs, qui était dispatché sur le territoire par le biais des comités, à partir de critères fixés il y a 2 ans.

Le PPF

Celui-ci a toujours été sécurisé mais il est proposé des modifications concernant les inter-comités : changements qui devraient être validés lors du colloque du 4/5 juin. A noter que certains comités ont déjà indiqué qu'ils ne participeraient à cette phase de compétition telle que déterminée par la FFHB.

Franck Cadei et Christine Renaud, représentants des PPF ce jour, vont présenter les informations échangées avec les présidents de comités, CTF, arbitrage, ... Ainsi que l'a indiqué Alain, un courrier émanant de la DTN, a dû parvenir aux comités ; ce document prend en compte des retours issus des territoires.

Un document de synthèse a été envoyé la semaine dernière portant sur le sujet des inter-comités :

- nous sommes tous dépositaires de la stratégie de détection des joueurs (clubs, comités, ligue, pôle puis les sélections nationales), avec chacun un rôle à jouer. Le dispositif principal est le club ; le reste est un service aux clubs.
- Le renouvellement de l'élite comme cela a toujours été, ET le renouvellement du professionnalisme, qui est un point nouveau. A ce jour, un/une jeune sélectionné(e) dispose de réelles perspectives, ce qui n'était pas possible il y a plusieurs années (salaire, stabilité professionnelle)

A ce jour, la problématique est politique et financière.

Franck Cadei a précisé notre rôle et nos devoirs et nous devons aborder ces évolutions par le biais philosophique et politique :

- les comités continuent-ils à porter la détection ?
- les comités ne font plus les détections et la ligue les prend

Ces points sont l'enjeu à ce jour.

Les raisons pour lesquelles certains comités ne souhaitent pas s'engager sur la nouvelle politique des inter-comités sur le territoire sont les suivantes :

CD 69

Engagement financier pour aider les clubs suite à la crise sanitaire. Dans le meilleur des cas, à la reprise, le comité aura une enveloppe de 150 000 €, qui aura été consacrée à l'aide aux clubs : cela implique de faire des économies sur d'autres sujets (intérêt collectif plutôt que l'intérêt pour un nombre faible de licenciés). Cette position est celle à date avec les éléments connus à ce jour.

Quel choix doit être fait : détection N, détection N-1 ? Comment doit-on faire ces détections ? Qui prend en charge financièrement (regroupements, inter-départements, inter-comités sur les phases finales). L'aide financière de la FFHB sur les inter-comités ne couvre pas tous les frais. La nouvelle politique est de demander des actions mais sans aucune aide. La position de la FFHB doit être plus claire quant à son positionnement envers les comités. L'aspect n'est pas que financier quel projet est mis en place ?

Il est important aussi d'avoir la coopération de toutes les commissions, dont la COC, afin d'aider aux week-ends de détection ; cette commission doit pouvoir prendre en comptes ces tournois de détection.

Le réseau technique doit être enrichi.

Comment travaille-t-on avec les sections sportives gérées par les clubs ?

CD 26-07

Les propos sont bien entendus. Le dispositif en Drôme-Ardèche est différent car la détection et le perfectionnement sont mis en place en même temps dans certains cas : cela engendre effectivement des frais plus importants. Géographiquement, la situation est différente et l'évolution des jeunes se voit lors des regroupements. Le département a plutôt des actions de détection que de perfectionnement. Le comité a expliqué qu'ils continueraient ce type d'actions ; la politique du comité est de ne pas faire de réductions sur les licences à la vue du coût assez bas. La politique est de garder les mêmes moyens sur ce type d'actions en espérant retrouver le même nombre de licenciés.

Le comité a contourné la problématique de la gestion par la COC en demandant la main sur des conclusions de Gest'hand afin de centrer certaines compétitions sur des lieux précis. La problématique a plutôt été le fonctionnement différent des CTF. Franck Robert propose que les comités se mettent d'accord sur des dates afin de déléguer la gestion des rencontres aux comités et mettre en place des journées de détection.

CD 03

Le CD a entériné une mise en suspens de certaines activités du PPF pour la saison prochaine, pour les mêmes raisons financières que le CD 69. Seules les détections seront faites.

CD 74

Il s'agit plus d'un problème de principe que financier, même si pour équilibrer ses comptes le comité prendra sur son fonds associatif. La décision de supprimer cette aide à destination des comités a été prise sans consultation de ces derniers alors que les détections entrent dans leurs missions. A suivre, selon les décisions qui seront actées lors du colloque, mais un travail doit être fait pour l'avenir. Pourquoi ne pas être resté pour 2021 sur les mêmes dispositions ? Les détections seront faites sur 2021. Pour la partie compétition, ce pourra être envisagé si un projet commun est monté sur le territoire (ligue et comités) ou si un changement a lieu de la part de la FFHB.

CD 38

Il y a bien une volonté de continuer les détections mais avec quels moyens ? La FFHB ne semble pas avoir une volonté de promotion qu'en direction de l'élite. La politique fédérale affichée ne prend pas ou peu en compte les comités. Il nous est demandé un certain nombre d'actions mais sans aucun moyen et nous devons nous débrouiller pour trouver les financements. La métropole grenobloise diminue aussi ses subventions. Nous ferons la partie régionale mais probablement pas la partie nationale.

Alain Ripert rappelle que notre cœur de « métier » et d'activité est la filière de détection jusqu'aux équipes de France. Une équipe de France qui gagne est un levier pour notre activité.

Il paraît difficile que la filière détection / perfectionnement et élite puisse, sur un territoire, être suspendue.

La politique fédérale dans laquelle les comités se sentent lésés aurait dû être plus nuancée ; cette position a été maintes fois affirmée par Alain Ripert aussi bien au niveau fédéral qu'au niveau du territoire.

Comment est-il possible de lever les freins aussi bien pour nos licenciés que pour les missions de nos salariés ? comment peut-on faire évoluer le système ?

La plupart des comités de notre territoire est mécontent de la suppression de cette partie du Pacte de développement : il est impératif d'avoir des propositions à apporter lors du colloque des 4 et 5 juin.

Christine Renaud précise qu'il existe deux points différents :

- la détection : qui peut avoir un coût peu élevée selon le mode d'organisation (matches, tournois, ...)
- le perfectionnement, avec l'accompagnement des jeunes (regroupements, stages, et les compétitions inter-comités)

L'essentiel pour la filière est la détection ; l'essentiel pour la construction du joueur détecté est le perfectionnement. L'abandon de la détection va créer des manques sur des générations et si plusieurs territoires optent pour ce même choix, l'impact sera national. Il conviendrait de séparer les deux problèmes.

Lors de la consultation des CTF, ceux-ci ont indiqué que la détection prend entre 2 et 5 % de leur temps.

Pour la partie compétitions, il pourrait être envisagé de suspendre sur une année, en sachant que cette saison l'ANS débloque exceptionnellement un fonds supplémentaire afin de ne pas pénaliser la filière.

Il semble important de trouver une solution transitoire en attendant d'avoir des solutions à plus long terme ; ces étapes pour les jeunes sont importantes car ce sont elles qui donnent l'envie de s'impliquer, de jouer, de s'inscrire vers le haut niveau, même si le nombre de joueurs concernés est faible. Ces solutions passent dans doute par une scission des deux sujets.

L'ANS ne reconnaît pas les sites d'accession comme du haut niveau : à terme, ce type de structure ne sera sans doute plus aidé. La FFHB a remonté à l'ANS les problématiques liées à ce choix, ce qui explique des fonds différents pour cette saison pour sécuriser le dispositif.

Christine indique qu'elle n'a guère plus d'informations tant au niveau des montants que de la répartition.

La détection est la phase avant les compétitions : une organisation en lien avec la COC permettra des économies

Le fonds du problème n'est pas la réforme des inter-comités mais la suppression des aides.

Franck Cadei précise que différentes hypothèses ont été émises et partagées avec les comités (projet travaillé entre la DTR et la COC) ; l'une de ces options est « impossible de ne pas faire de détection » (service aux licenciés et aux clubs), avec une partie détection par les comités et un projet à monter ensemble. D'autres possibilités ont été émises et doivent être étudiées par tous, afin d'amender le projet.

La qualité de nos championnats participe aussi à la bonne détection.

Cette saison est une année sur laquelle nous avons plus de moyens financiers / PPF. Peut-on mettre en place des actions particulières ? Les comités ne peuvent-ils pas demander le volet 6 sur l'ANS Projets ?

La volonté d'harmoniser les journées uniques par les comités ne peut être qu'une plus-value tant en terme économique qu'en terme stratégique.

En rappel, certains comités multiplient les opérations les week-ends pour ces compétitions, mais la préparation des équipes peut être faite différemment.

Hervé Kerneis précise que l'abandon des détections va « couper » une synergie du territoire. Le manque de compétition et de détection liées à la crise sanitaire a mis à mal les besoins des joueurs. Si nous suspendons ou arrêtons les détections, nous aurons un fossé sur une année d'âge complémentaire. Les jeunes attendent ces moments.

Nous ne pouvons pas nous passer de ces phases de détections et pour les compétitions, nous devons tous travailler ensemble : techniciens, COC, ... et travaillons ensemble ligue, comités et clubs.

Patrick Singla indique que la préparation de ces détections ensemble doit sans doute rentrer dans le projet 2022-2025 et faire des projections ; la FFHB ne donnera que les grandes lignes.

Valérie Corduri-Daviet précise que nous n'avons pas eu de consignes concernant l'ANS volet 6 sur la concertation ligue et comités, et que s'il n'y a pas d'enveloppe dédiée, les actions seront difficiles. Elle émet un doute quant au fait que les comités aient cette somme, quid de la ligue ?

La ligue a fait un dossier ANS / Volet 6, mais la somme allouée ne devrait pas dépasser ce qui a été indiqué dans le courrier de l'ANS, et qui entre dans le cadre des 25 % de la part ligue.

⇒ Précision sur ces volets à demander lors du colloque

Franck Robert précise que la formule de la compétition elle-même incitait les comités à aller plus loin et à déclencher une forme de compétition entre comités pour intégrer la poule haute. Intégrer les poules hautes donne une meilleure possibilité pour détecter des potentiels et permet aux jeunes de progresser dans de meilleures conditions. Les changements de la formule changeront peut-être les comportements du territoire. Pourquoi ne pas changer les paramètres des ayants droits en créant les équipes par « bassin » en regroupement les meilleurs ?

Franck Cadei précise qu'effectivement les nouvelles données sont les suivantes :

- il est possible d'avoir une équipe par regroupement de comités
- il est possible de ne pas aller jusqu'aux inter-comités, de ne faire que les détections mais de proposer des potentiels à intégrer dans un collectif

Pour faire suite aux différents débats, les comités souhaitent dans le principe continuer à faire des détections.

La formation et le pacte de développement.

Nous avons eu une aide pour la mise de l'ITFE, à ce jour cette aide est transférée sur le secteur de l'apprentissage sous 3 formes.

Bernard Gallet indique qu'il est difficile de savoir ce que souhaite la FFHB, une réunion a lieu jeudi et vendredi à Créteil quant à la mise en place du CFA.

Quelles sont les aides potentielles ?

- aide au groupement d'employeurs
- club employeur
- ligue
- comité

A quelle hauteur ?

Alain Ripert précise que la FFHB engage une politique de professionnalisation notamment par le biais de l'apprentissage, et qu'à ce titre elle souhaite apporter une aide financière sur 3 axes possibles, qui dépendent de notre politique (orientation du nouveau pacte de développement) :

- diminuer la charge des clubs adhérents sur l'apprentissage
- contribuer aux frais annexes
- alimenter un fonds de pérennisation à définir

A ce jour, nos apprentis sur le territoire représentent une somme de 28 000 €. Dans le passé nous orientons ces personnes sur des formations gratuites sur une catégorie ou une autre.

Si la FFHB nous accompagne sur une somme de 1000 € / apprenti, où décidons-nous d'orienter notre politique ?

Bernard Gallet précise que la politique de l'apprentissage est insufflée par l'état et non pas la FFHB par le biais de l'opération « un jeune, une solution », avec à l'heure actuelle de moins en moins de contrats de professionnalisation. Les solutions sont peu nombreuses pour les jeunes d'où la décision par l'état, de doubler les aides. La FFHB a dans l'idée un groupement d'employeurs afin d'éviter les mises à disposition entre clubs : ces groupements d'employeurs pourraient être par bassin.

Le principe d'un groupement d'employeurs est mieux sécurisé qu'une mise à disposition ; un fonds d'emploi pourrait effectivement aider à la mise en place de ce type de système.

Si cette option est retenue, l'ITFE devra adapter son offre et ses orientations.

A ce jour, il y a peu de besoins côté salariés, mais sans doute plus côté employeurs.

Il ne faut pourtant pas oublier que sur un groupement, si l'un ou l'autre est défaillant ce sont les autres qui assument financièrement : cela peut être un frein quant à la mise en application de ce processus.

Le fonds emploi pourrait se substituer momentanément, à la structure défaillante, afin de ne pas mettre en péril la structure ou le salarié, ce qui est un levier.

Aujourd'hui, lorsque nous faisons de la mise à disposition d'une personne, son emploi peut être précarisé si pour une raison ou une autre le besoin disparaît.

La ligue pourrait apporter la formation et le soutien aux structures qui pourraient vouloir mettre en place un groupement d'employeurs.

Franck Robert précise que sur leur secteur, ce type d'option est en cours de réflexion car le territoire est compliqué en matière de moyens humains (manque de personnes), structures à faibles ressources financières et pour autant, il est important d'avoir des personnes qualifiées pour intervenir dans les écoles.

Il existe des « gisements » d'emplois sur lesquels nous devons travailler.

Patrick Singla précise que la meilleure solution est sans doute le fonds d'emploi. Nous devons déterminer son utilisation et selon quels critères, même si la somme n'est pas très importante. Les fonds ne couvriront pas tous les cas. Il sera important d'arrêter nos choix.

Alain Ripert précise qu'il conviendra aussi de déterminer, en sus des modalités, de quelle manière et qui alimente ce fonds emploi.

Est-ce que le groupement d'employeurs est le meilleur moyen pour les clubs maintenant et à l'avenir ? Si oui, sous quelle forme ? Nous pourrions alors nous rapprocher d'une autre ligue qui a déjà mis en œuvre ce groupement d'employeurs.

Valérie Corduri-Daviet précise qu'avec l'étude de l'ANS emploi, il apparaît qu'il est difficile aux structures de trouver un apprenti ou un salarié. Comment pourrait-on sensibiliser pour attirer de futurs apprentis ou salariés ?

Bernard Gallet précise qu'un apprenti doit arriver avec son employeur ; sans doute, la ligue pourrait servir de lien entre les deux parties. Un apprenti dispose de six mois pour avoir un employeur : ce temps pourrait être utilisé par la ligue. Nous devons aider à la mise en réseau aussi bien sur

l'apprentissage que sur l'emploi. Le groupement d'employeurs peut être aussi porté par les comités afin de répondre aux contraintes légales des groupements d'employeurs.

Franck Robert précise que même en étant porteur des emplois, il y a une réelle difficulté à trouver des candidats : cela est peut-être lié au mot apprenti et au salaire pas très élevé.

Bernard Gallet précise qu'il y a une bourse emploi sur le site de la ligue, qu'il convient de faire vivre.

Il existe déjà un groupement d'employeurs soutenu par le CD 42

Bernard Gallet demande si l'aide fédérale n'est mise que sur l'apprenti en formation, et le fonds emploi prendrait le relais, ou le fonds emploi aiderait tout type d'emploi ? Nous devons déterminer les critères précis.

Conclusion : mise des sommes sur le fonds emploi avec des modalités à mettre en place (jeunes, emplois existants, zone géographique, difficultés particulières,...). Qui alimente ce fonds emploi ?

Un groupement d'employeurs existe sur la région, disposition qui a dû être mise en place afin de disposer de l'aide de la région. Il n'y a plus de salariés à ce jour sur cette structure (structure en sommeil, car il n'y a pas de besoins humains).

Bernard Gallet précise qu'il y a 235 emplois hors secteur professionnel sur notre territoire, pour 118 clubs employeurs.

Soutien au plan de reprise / pacte de développement

La FFHB propose une aide si nous retrouvons le nombre de licenciés effectifs au 31/12/2019, ce qui ne paraît pas possible, car cela impliquerait que nous soyons dans une période de grande croissance.

Cette possibilité ne permettra à personne d'avoir une aide.

Alain Ripert propose que la FFHB valorise le dépassement du nombre de licenciés de la saison passée, à savoir le cap des 33 500 licenciés. Les conditions de mise en place annoncées ne permettront pas d'obtenir quelque chose.

Bernard Gallet précise que si nous arrivons au cap du nombre de licenciés demandé par la FFHB, cela ferait 0.33 € par licencié, et indépendamment de cette politique, la somme est la même pour toutes les ligues, ce qui ne laisse pas apparaître d'équité par rapport au nombre de licenciés.

Patrick Singla est en accord avec les principes : l'aide devrait sans doute arriver dès le franchissement des 33 500 licenciés, avec des critères à déterminer. Si nous arrivons déjà au même effectif que l'an dernier, nos clubs auront déjà bien travaillé. Si nous arrivons à obtenir une aide sur ce volet, peut-être faudra-t-il mettre sur le fonds emploi.

Franck Robert propose un % d'évolution sur le nombre de licenciés.

Eric Courtois propose une marche à 30 000 licenciés.

Le territoire s'est fixé un objectif de 37 000 licenciés, et celui-ci est ambitieux.

Le seul moyen de voir revenir les licenciés est l'activité ; ce n'est pas une valorisation qui va inciter à reprendre une licence.

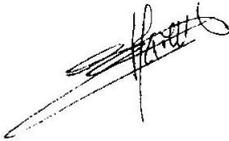
A priori, les objectifs 2022-2025 seront débattus au cours du colloque le samedi matin, avec des propositions partagées les 10 et 11 septembre prochain.

Les travaux du samedi matin sont sous forme d'ateliers mais avec 2 représentants, comment vont se passer les ateliers ?

Nous ferons un point après le colloque après l'AG afin d'échanger à nouveau et faire une synthèse suite à ce colloque.

La séance est levée à 21h00.

Eliane HARENT, Secrétaire Générale



Alain RIPERT, Président

